

HORAIRE DE LA JOURNÉE

Voici les différentes périodes possibles selon le parcours choisi :

Période	Formation générale, LM, PEI, RB, FMS et PEC	Programmes Arts-Langues-Sports
1		7 h 50 à 9 h 05
2	9 h 15 à 10 h 30	9 h 15 à 10 h 30
3	10 h 45 à 12 h	10 h 40 à 11 h 55
4	Diner	Diner et cours inversés 12 h 05 à 13 h 20
5	13 h 25 à 14 h 40	13 h 30 à 14 h 45
6	14 h 55 à 16 h 10	14 h 55 à 16 h 10

Un enseignant ou la direction peut convoquer un élève en dehors des heures de cours afin de favoriser sa réussite éducative, après avoir pris une entente avec les parents.

RESPONSABILITÉS ET DROITS DES ÉLÈVES

OBLIGATION DE FRÉQUENTER L'ÉCOLE

Tout élève doit fréquenter l'école jusqu'au dernier jour de l'année scolaire au cours de laquelle il atteint l'âge de 16 ans (Loi sur l'instruction publique, article 14). S'il abandonne l'école avant cet âge, la direction est tenue de faire une déclaration à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ).

ÉVALUATIONS ET PLAGIAT

Tout plagiat peut entraîner la note de zéro.

La possession ou l'utilisation d'un appareil électronique non autorisé (téléphone cellulaire, écouteurs, montre intelligente, etc.) durant une évaluation peut entraîner la note de zéro.

Lorsqu'un élève est absent à un examen en cours d'année scolaire, une reprise lui est offerte. Une convocation écrite lui sera transmise par son enseignant. Si l'élève refuse ou ne se présente pas à la reprise d'examen sans motif valable, la note de zéro peut lui être attribuée.

APPAREILS ÉLECTRONIQUES (interdiction du cellulaire sur tout le terrain de l'école)

Dès la rentrée 2025, l'usage du cellulaire, des écouteurs et des appareils mobiles personnels sera interdit du début à la fin des cours, y compris pendant les pauses et le diner, et ce, dans toute l'école et sur l'ensemble du terrain de l'école.

Certaines exceptions demeurent pour des raisons pédagogiques ou pour des besoins particuliers :

- lors de modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant;
- si l'état de santé d'un élève le requiert;
- si les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage le requièrent.

En cas d'usage inadéquat des téléphones cellulaires et autres appareils de communication, ceux-ci seront confisqués.

Si un intervenant voit ou entend un téléphone cellulaire ou un appareil interdit, il le confisquera pour une période déterminée.

NOUVELLES RÈGLES DE VIE AXÉES SUR LE RESPECT

- Le vouvoiement est la norme dans toutes les écoles du Québec.
- Les élèves doivent s'adresser aux adultes et au personnel scolaire en utilisant les termes « Monsieur » ou « Madame ».
- Sous réserve de l'adoption du projet de loi n° 94, Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives, le respect des principes fondamentaux que sont l'égalité femmes-hommes ainsi que le visage découvert sera ajouté au code de vie.

TENUE VESTIMENTAIRE ATTENDUE

- Je porte une tenue convenable pour un milieu scolaire, autant à l'école que lors des sorties scolaires ou activités.
- Il n'y a aucun message à caractère sexuel, de violence, d'intimidation, d'alcool ou de drogue sur mes vêtements.
- Je laisse mon couvre-chef dans mon casier avant de me rendre en classe (casquette, tuque, chapeau, etc.).

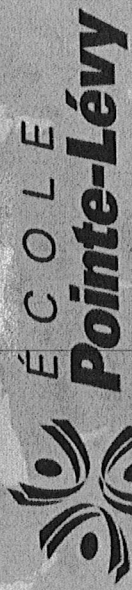
Il est important de se rappeler que :

- Je porte des chaussures pour protéger mes pieds.
- Je couvre ma poitrine, mes fesses et autres parties intimes avec des vêtements qui sont opaques et non transparents.
- Les sous-vêtements vont sous les vêtements.
- Je change de vêtements pour la pratique d'un sport ou un cours d'éducation physique.
- D'autres restrictions en lien avec l'hygiène ou la sécurité pourraient s'ajouter.
- Tout adulte peut intervenir s'il juge que mes vêtements ne sont pas convenables et me demander de porter autre chose. Un vêtement pourra m'être prêté.

RÈGLES DE VIE À L'ÉCOLE

RÈGLES	RAISONS	RENFORCEMENTS	CONSÉQUENCES	ENCADREMENT ET SOUTIEN
1. Je respecte tous les membres de l'école par mes gestes, mes paroles et mon attitude.	Pour favoriser un climat sain et sécuritaire propice à mes apprentissages ainsi qu'aux bonnes relations avec les autres.	- Encouragements - Communications avec les parents (verbales ou écrites) - Activités récompenses	- Avertissement (verbal, écrit) - Rencontre élève (selon la trajectoire d'intervention) - Observations sur Mozaïk	Trajectoire d'intervention : 1. Élève – enseignant 2. Élève – enseignant – tuteur 3. Élève – enseignant – parent – intervenant 4. Élève – enseignant – parent – intervenant – direction - Participation à des activités éducatives (groupes de rencontre) sur une problématique particulière. Exemple : ateliers Hors-piste - Récupération - Référence à des services internes (éducateur spécialisé, psychologue, psychoéducateur, conseiller d'orientation, orthopédagogue, etc.)
2. Je suis ponctuel en tout temps.	Pour ma réussite scolaire et par respect pour les autres.	- Méritas - Galas - Médaille du Lieutenant-Gouverneur	- Communication avec les parents - Réflexion signée par les parents - Travaux communautaires - Geste de réparation - Confiscation de matériel - Facture aux parents - Sortie de classe - Reprise de temps aux pauses, le midi ou lors de journées pédagogiques - Suspension interne ou externe - Arrêt d'agir - Plainte policière	- Plan d'action - Plan d'intervention - Feuille de route, contrat, etc. - Référence à des services extérieurs (travailleur social, infirmière scolaire, CRDP, CRDI, etc.) - Signalement à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)
3. Je me présente en classe uniquement avec le matériel autorisé.	Pour permettre le bon déroulement du cours et favoriser ma réussite scolaire.	- Privilèges		
4. Je m'habille convenablement pour un milieu scolaire.	Pour avoir une tenue appropriée au milieu scolaire, par respect de soi et des autres.			
5. Je respecte mon milieu et le matériel mis à ma disposition.	Pour vivre dans un environnement sain, agréable et sécuritaire.			
6. J'accomplis les tâches qui me sont demandées.	Pour assurer ma réussite scolaire.			5. Référence à des services du Centre de services scolaire (comité de classement, Équipe d'intervention jeunesse et comité d'expertise)

NOS VALEURS



PERSÉVÉRANCE

À l'école Pointe-Lévy je
persévère



ENGAGEMENT

À l'école Pointe-Lévy je
m'engage



COLLABORATION

À l'école Pointe-Lévy je
collabore

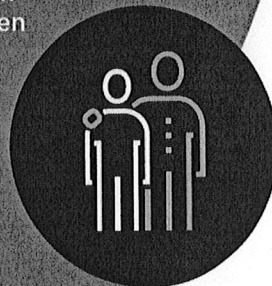
Civilité au secondaire

Le développement et le maintien d'un bon climat d'apprentissage sont une responsabilité partagée. Chacun doit y contribuer à sa façon, en fonction de son rôle au sein de l'organisation, afin que soient respectés tous les comportements favorisant les relations interpersonnelles polies, respectueuses, harmonieuses et productives.

Rôles et responsabilités

Il est du devoir de chacun dans le milieu de travail et scolaire :

- de faire preuve de civilité avec autrui en intégrant dans ses relations le respect, la collaboration, la politesse, la courtoisie, l'intégrité et le savoir-vivre;
- de porter un regard critique sur son propre comportement et son impact sur les autres afin d'y apporter les correctifs nécessaires si requis;
- de reconnaître qu'il lui revient d'initier des actions pour corriger une situation qui lui crée de l'inconfort;
- d'exprimer clairement ses limites dans le respect en s'appuyant sur les faits reprochés;
- d'intervenir le plus rapidement possible afin d'éviter que la situation ne s'envenime;
- de demander l'appui de son supérieur, d'une personne en autorité, d'un collègue ou du responsable de la politique, s'il ne se sent pas capable d'intervenir seul par rapport à la situation qui lui crée de l'inconfort;
- d'intervenir lorsqu'il est témoin d'un geste d'incivilité.



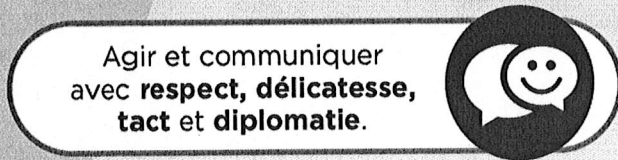
Habiletés et comportements attendus



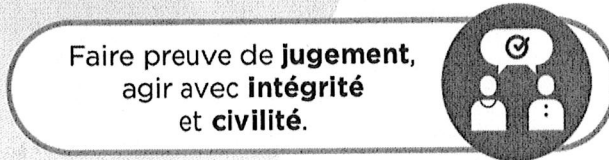
Faire preuve d'**empathie**, d'ouverture et d'écoute face aux autres.



Favoriser la **confiance** et le **soutien** à l'égard des autres.



Agir et communiquer avec **respect, délicatesse, tact** et **diplomatie**.



Faire preuve de **jugement**, agir avec **intégrité** et **civilité**.



Entrer en contact de façon **courtoise** et entretenir de **bonnes relations**.



Collaborer adéquatement avec les collègues et son environnement.

Notre engagement pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous

Le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) s'engage à assurer un environnement positif, sécuritaire, **agréable et accueillant pour tous** afin de favoriser le plein épanouissement des élèves, des jeunes, des adultes et du personnel.

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées ni dans les établissements et leur environnement immédiat ni dans le transport scolaire ni par le biais de l'électronique.

Chacun a le droit d'être protégé et a le devoir de protéger les autres.

Tout incident doit être signalé sans délai et tout signalement sera traité avec diligence puis fera l'objet d'un suivi.

Le CSSDN s'engage aussi, dans une vision inclusive et restaurative, à chercher à comprendre et à répondre, dans la mesure du possible, aux besoins de tous les élèves impliqués dans une situation de violence, y compris les témoins.

Des définitions pour une vision commune

Violence : Toute manifestation de force de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Violence à caractère sexuel : Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

Intimidation : « Tout comportement, parole, acte, geste, délibéré ou non à **caractère répétitif**, exprimés **directement ou indirectement**, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de forces** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer, ostraciser. » (LIP, Art. 13, 2012.)

Intervenir pour assurer la protection des élèves

1. Agir avant les événements

De la formation et de l'information sont offertes aux élèves, au personnel et aux parents sur les actions à poser en situation de violence et d'intimidation. Des moyens confidentiels sont mis à la disposition de tous pour dénoncer ces incidents.

2. Agir au moment des événements

Aussitôt observés ou signalés, les actes d'intimidation ou de violence sont arrêtés et évalués. Des mesures de protection et de soutien sont mises en place afin de prévenir la répétition de ces gestes. Les signalements sont traités de façon confidentielle.

Si la sécurité de l'élève est menacée ou s'il est victime d'un acte criminel, l'école communiquera avec les services de la sécurité publique.

Les parents des élèves concernés sont informés de la situation et invités à participer activement à la recherche de solutions. L'auteur des gestes reprochés et ses parents devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse.

Les élèves impliqués seront invités à s'engager dans une démarche réparatrice.

3. Agir après les événements

Toute situation bénéficie d'un suivi afin de s'assurer que les actes aient pris fin et que les élèves retrouvent leur sentiment de sécurité. Les personnes concernées sont informées de l'évolution de la situation.

Modalité d'une dénonciation et d'une plainte concernant un acte de violence, d'intimidation ou de violence à caractère sexuel : tous les membres du personnel de l'école

Ligne téléphonique : 418 838-8402 poste 21441

Site de l'école : <https://cssdn.gouv.qc.ca/pointe-levy> sous l'onglet Information/Climat scolaire positif

Charte numérique CSSDN

Respect



J'utilise un langage respectueux dans mes communications.



Je vérifie mes sources et respecte les droits d'auteur.

Responsabilité



Je demeure vigilant quant à la sécurité du système informatique.



J'utilise avec précaution, et lorsque permis, l'appareil numérique qui m'est assigné.



Je conserve les paramètres de configuration existants.

Intégrité



Je prends ou diffuse des photos, vidéos ou enregistrements sonores uniquement avec l'approbation des personnes concernées.

Coopération



Je m'en tiens à la tâche demandée.



Je signale sans délai toute problématique.

Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec

